

**MOINS DE 13 ANS FEMININES**  
**RENCONTRES SUR UN MÊME SITE**  
**PLATEAU DE DETECTION**  
**DIMANCHE 20 JANVIER 2019**  
**Gymnase de BIARD**

- Les rencontres correspondent à une date de championnat du calendrier de la compétition concerné, chaque absence d'équipe correspond à un forfait.
- Le club qui reçoit la compétition est juste un club « hôte » et non un club organisateur.
- Chaque club qui est nommé en premier dans le calendrier est « recevant » il est donc responsable de la rencontre et doit organiser le match comme à domicile (**officiel de table, responsable d'équipe ...**)
- Chaque équipe qui déclare forfait doit avertir le club hôte, le club adverse et le Comité sous peine de recevoir une amende financière.



L'arbitrage incombe **au club considéré recevant** qui devra désigner un JAJ de son club, en cas de difficulté il peut contacter le club hôte, adverse ou le comité



La feuille de match électronique est obligatoire. Le club hôte est considéré hôte de la rencontre et aura accès à toutes les feuilles de match, il devra les transférer en fin de journée. Vous pouvez enregistrer la feuille de match sur la clé pour avoir une copie.

Le club hôte met à disposition des équipes un ordinateur pour remplir les feuilles de matches.

**Dimanche 20 janvier 2019 – Gymnase de Biard**

Heure de la rencontre	Rencontres (le premier nommé est considéré comme équipe recevante)	
11 : 00	HBC CHATELLERAULT	BIARD HBC
12 : 15	MIGNALOUX	GP VALVERT HB
13 : 30	US COUHE HB	HB VIVONNE/ITEUIL
14 : 45	CHBHP AVANTON	LOUDUN HB HAUT POITOU